

Commune de Bry

République française, Département du Nord

Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
--

Séance du : 11 mars 2026

Convocation en date du : 6 mars 2026

Nombre de Membres : 11

En exercice ayant pris part à la délibération : 10 dont 1 procuration

Le onze mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des associations de Bry sous la présidence de Monsieur Bertrand FLAMENT, Maire.

Etaient présents : Mmes DELOBEL, FOURNIER et SERET

Mrs DESTOMBES, FLAMENT, LHOTELLERIE, MARLIN, LEDIEU et ROMAIN

Absents excusés : Mmes GRAUX et THIRY (pouvoir à Mme DELOBEL)

Secrétaire de séance : Mme FOURNIER V.

OBJET / DELIBERATION 001/2026 -- DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité afin d'assurer la continuité du service et la transmission des missions avant le départ à la retraite d'un agent titulaire ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré par 10 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE et 0 ABSTENTION(S) ;

DECIDE

- la création à compter du 1^{er} avril 2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois allant du 01/04/2026 au 30/09/2027 inclus.

Il devra justifier d'un diplôme ou d'une expérience dans ce domaine.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 378 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré à Bry, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Bertrand FLAMENT

The block contains a handwritten signature in blue ink and a circular official stamp. The stamp features a central emblem with a building and a star, surrounded by the text "MAIRIE DE BRY" at the top and "(NORD)" at the bottom.

La Secrétaire de séance,
Véronique FOURNIER

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive script.

Publiée le : **16 MARS 2026**

Transmise au Représentant de l'État par voie dématérialisée selon le bordereau d'acquittement.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.